



Le Mot de l'équipe municipale

Pigeonnier des Ardaliès

Préparons, ensemble, le renouveau de l'après covid !

Les élections municipales ont eu lieu il y a déjà un an. Cette première année de mandat aura été une année marquée par la crise COVID qui nous a éprouvés et nous éprouve encore, tant du point de vue sanitaire, économique que social... mais également dans le domaine des relations humaines avec les restrictions de déplacements, d'activité, de rassemblements familiaux, d'événements festifs et conviviaux. Nos pensées solidaires vont à toutes celles et tous ceux qui ont souffert de cette situation et en souffrent encore.

Grace à la mobilisation de chacun et à des comportements responsables, nous avons pu éviter jusqu'ici une épidémie massive au sein de notre commune et protéger ainsi les plus fragiles de nos concitoyens. Espérons que les vaccins qui arrivent, alliés aux gestes barrière qui demeurent, permettront de recouvrer la sécurité sanitaire et la qualité de vie propre à notre commune.

Au plan municipal, cette année nous a permis de prendre la dimension des enjeux qui sont devant nous et nous approprier les choix qui avaient été faits précédemment pour les poursuivre et les adapter aux nouvelles contraintes. Il nous faut maintenant engager les actions et projets de nature à améliorer la vie de notre commune : la politique de l'eau, le maintien en état du patrimoine bâti (château, églises), l'état inquiétant de certaines maisons anciennes, l'aménagement du hameau de la gare, le développement du photovoltaïque, l'aménagement d'un gîte rural, la rénovation de la salle des fêtes, la valorisation de la voie verte et des chemins de randonnée, l'aménagement de l'aire de camping, sans oublier l'état de la voirie.... Autant de besoins qu'il nous faudra hiérarchiser, autant de projets qu'il nous faudra actualiser dans le temps en fonction des subventions possibles, pour les inscrire dans les contraintes budgétaires de la commune et garantir les équilibres financiers.

Avec l'allègement espéré des contraintes sanitaires, nous aurons l'occasion de venir dans les villages pour présenter ces projets et ouvrir une réflexion partagée afin d'avancer dans la vie de notre commune. Nous vous invitons, sous réserve des contraintes sanitaires, à participer aux permanences que nous organisons :

Le vendredi 7 mai à partir de 18h à Faveyrolles (ancienne école)

Le samedi 8 mai de 10 h à 12h à Salelles

Le samedi 22 mai de 10 h à 12 h au bourg de Saint-Izaire (à la salle des fêtes)

Sommaire

P.1
Le mot de l'équipe municipale

P.3
Infos mairie

P.7
Compte-rendu des conseils municipaux

P.9
La vie locale

Infos Mairie

Ouverture mairie

Du lundi au vendredi de 14 à 17 heures
Tél : 05.65.99.40.31

Permanence des élus : le samedi : 10h - 12h
www.saint-izaire.com
mairie.st-izaire@wanadoo.fr

Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie au cours du trimestre qui suit leur 16^{ème} anniversaire.

Inscription sur les listes électorales

Suite à la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), via le site www.service-public.fr la personne pourra s'inscrire ou contacter la commune pour s'inscrire sur la liste électorale.



La commune dispose de 3 défibrillateurs :
1 à Saint-Izaire à côté de l'Auberge de La Valette,
1 à Faveyrolles sous le préau de l'ancienne école,
1 à Salelles sous le porche de l'église

Décès :

Firmin ANDRIEU le 9 février
Gérard PLATET le 17 février

Horaire déchetterie de Saint-Affrique :

Pour les particuliers et les professionnels sans rendez-vous

Été :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18 heures 30

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h



Hiver :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18 heures

Samedi de 9h à 12 h et de 14h à 18heures

Présence du relais déchetterie à la salle des fêtes :

Mercredi 28 juillet les horaires seront adaptés en fonction de la crise

Déchets agricoles :

Des bennes seront mises à disposition pour les plastiques agricoles au dépôt de graviers ou « parking des Acacias », le mercredi 26 et jeudi 27 mai. Veuillez bien à respecter ces dates et respecter le tri ainsi que l'environnement.

Info mairie suite

NUNEROS D'URGENCE :

Pompiers : le 112 ou le 18

Gendarmerie : le 17 avec un téléphone fixe ou portable et quelque soit l'endroit où vous trouvez.

Centre antipoison de Toulouse : 05.61.77.74.47

COVID - 19

POINT SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION A SAINT-AFFRIQUE



Actuellement l'approvisionnement est de 1000 doses par semaine.

Aujourd'hui il est possible de prendre rendez-vous directement au centre de vaccination à l'hôpital Emile Borel ou sur la plate-forme Doctolib ou à la maison des services au public à Vabres l'Abbaye.

Dans la mesure du possible, faire la visite pré vaccinale auprès de votre médecin traitant.

L'objectif reste de vacciner d'ici à la fin de l'été, tous les français de plus de 18 ans qui le souhaitent.

<https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/aveyron>
ou sur la plateforme téléphonique au **08 00 54 19 19**

La mairie de Saint-Izaire se tient à la disposition des personnes qui auraient des difficultés pour accéder à Doctolib afin de prendre rendez-vous pour la vaccination.

SITE INTERNET :

Nous vous rappelons que la commune a un site Internet sur lequel vous pouvez trouver des informations et suivre les activités.

Ce site vit aussi grâce à vous, si vous avez des communications à faire, envoyez-les à la mairie.
www.saint-izaire.com

Suite info mairie

REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES, ISOLEES

Ce dispositif de prévention et de protection des populations les plus vulnérables a été mis en place suite à la canicule de 2003 afin de permettre la veille particulière d'un public qui peut avoir besoin d'aide et d'assistance, pour prévenir des conséquences d'un événement exceptionnel (épidémie, canicule, grand froid,...).

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre communal nominatif sont :

- 1 - Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- 2- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ,
- 3- Les personnes adultes en situation de handicap

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la préfète de l'Aveyron a demandé l'actualisation et l'activation du registre nominatif de recensement communal des personnes fragiles , isolées.

Près de 160 lettres ont ainsi été distribuées auprès de la population de la commune afin de faire connaître ce dispositif en demandant aux personnes concernées de se faire connaître.

L'inscription au registre est facultative et confidentielle. La personne inscrite au registre a un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données nominatives ("informatique et liberté").

Si vous êtes concernés, si vous craignez de vous retrouver en difficulté pour vos achats de première nécessité, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie au 05.65.99.40.31 ou contactez Virginie CASTANIER au 06.01.30.35.32.

Nous trouverons ensemble des solutions à vous apporter. Prenez soin de vous !



Transport à la demande

Jours et horaires de fonctionnement 2020 - 2023

Le transport s'effectue depuis le lieu de résidence vers le point de destination choisi et/ou inversement, ouvert à tout le monde.

Transporteur : CAMBON , téléphone : 05.65.99.05.96 , l'usager réserve son trajet la veille du déplacement avant 12h.

Tarif : 2 € par personne aller/retour

6 points d'arrêt : Plateau ancienne gare - La Poste - La gare routière - le centre hospitalier - la zone du Bourguet - la maison des services à Vabres l'Abbaye. Renseignements à la mairie.

Suite info mairie

« Maison de Services Au Public » - « Point info seniors »

La MSAP de Vabres l'Abbaye est un guichet unique qui offre à tous les publics, une aide, une écoute et un accompagnement dans toutes leurs démarches administratives (retraite, emploi, CAF, CPAM, impôts, perte de carte identité...)

Le Point Info Sénior est un lieu de proximité dédié aux seniors et leur entourage. Il s'adresse aux personnes âgées ou en situation de handicap de plus de 60 ans pour informer, écouter, conseiller, orienter, mutualiser.

Accueil physique : 21 Avenue du Pont Vieux à Vabres l'Abbaye

Accueil téléphonique : 05.65.99.03.56 ou 06.11.93.15.86

mail : mds.vabres@orange.fr

pointinfoseniors.acgsa@gmail.com

<https://www.maisondeservicesaupublic.fr>

Site internet : <http://pointinfoseniors-awixsite.com/acgsa>

Mail : pointinfoseniors.acgsa@gmail.com



DECHETS VERTS :

Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre !

En Occitanie, 2800 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air. Au delà des éventuels troubles de voisinage ou de risque d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets végétaux émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement. A titre de comparaison, le brûlage de 50kg de déchets verts produit autant de particules que 13 000 km parcourus par un véhicule diesel récent. Ne pas brûler les végétaux permet aussi de conserver le carbone et l'azote qu'ils contiennent sous forme organique alors que leur combustion les transforme en gaz à effet de serre. Enfin, nous nous devons de vous rappeler que le brûlage à l'air libre est interdit par la loi et passible de 450€ d'amande.

Des solutions alternatives au brûlage existent. Chez vous, le broyage avec un broyeur (ou même avec une tondeuse pour les petits rameaux) peut servir de paillage des parterres ou être composté. Sinon vous pouvez les amener à la gare du Riols (ancien dépôt de la DDE) où ils seront collectés par la déchetterie pour y être broyés et utilisés.

(source : Brochure « Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre » diffusée par la DREAL Occitanie et disponible sur le site internet de la commune)



APPEL AUX VOLONTAIRES

Attentive à notre patrimoine commun, la municipalité va engager les travaux de rénovation du calvaire de Faveyrolles courant de l'été 2021. Pour cela, appel est fait aux habitants de la commune qui souhaitent donner bénévolement quelques heures de leur temps.

Une permanence se tiendra A L' ECOLE DE FAVEYROLLES le VENDREDI 7 MAI à partir de 18 Heures pour planifier ces travaux.

TUNNEL DE JANOLLES :

Le tunnel sera fermée à partir du 19 avril pour une durée évaluée à 5 semaines. Pendant les heures de travail de l'entreprise, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30, la circulation sera interdite dans le tunnel et déviée par les routes départementales 25 et 200 E via Broquiès.

VIE MUNICIPALE

A propos des conseils municipaux

Depuis le dernier bulletin municipal, 4 conseils municipaux ont eu lieu : les 06 et 20 Février, ainsi que le 25 mars et le 12 avril. Les comptes rendus détaillés sont disponibles en mairie et sur le site.

Lors du conseil municipal du 06 février, différentes délibérations ont été prises pour demander des subventions sur des projets à venir en lien avec le plan de relance (aménagement de la salle des fêtes, travaux de voirie, toit de l'église de Faveyrolles). Les tarifs de l'eau ont été actualisés avec la perspective de s'orienter d'ici trois ou quatre ans vers une adhésion à un syndicat intercommunal, la gestion de l'eau devant être transférée aux communautés de communes d'ici 2026. Il s'agit de prendre en compte les évolutions sanitaires et réglementaires pour que le réseau d'eau de Saint Izair puisse être transféré à un syndicat intercommunal dans de bonnes conditions.

Suite à propos des conseils municipaux

Lors du conseil municipal du 20 février, le projet de gîte rural a fait l'objet de différents échanges débouchant sur une demande de subvention à l'état et aux collectivités territoriales avec un objectif d'obtenir 80% de subventions sur un budget de 400 000€. Le conseil a ensuite validé le projet « d'adressage » qui nous est demandé par la poste et les services publics afin de fiabiliser les adresses de chacun. Ce projet a fait l'objet d'une communication dans la presse locale afin que chacun puisse venir en mairie consulter la proposition d'adresse. Ces adresses sont consultables en mairie qui reste bien évidemment à l'écoute de chacun.

Le conseil du 25 mars a été consacré pour l'essentiel à la validation des comptes de 2020 (compte administratif et compte de gestion) qui montrent une bonne maîtrise de nos dépenses, mais aussi un tassement de nos ressources. Les indicateurs restent équilibrés avec un taux d'épargne satisfaisant et une capacité de désendettement très favorable d'environ 4 ans. Pour autant, notre capacité de financement pour de nouveaux projets ou pour notre fonctionnement reste limitée. Le conseil municipal a ensuite validé les tarifs du château et du camping (voir pages 13 et 14)

ZOOM SUR LA SITUATION FINANCIERE ET FISCALE DE LA COMMUNE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, nos recettes de fonctionnement proviennent à 43% des recettes fiscales, à 33% des dotations et à 23% des ventes de produits ou de services.

Depuis 2016, les recettes fiscales ont augmenté en pourcentage (de 38 à 43%) alors qu'elles restent en dessous des moyennes départementales (487 euros par habitant pour la commune contre 518 € en moyenne départementale), les dotations sont restées globalement stables (383 euros par habitant de la commune contre 275 euros en moyenne départementale pour les communes rurales). Les ventes de produits et de services ont diminué en pourcentage (de 30% à 23%) tout en restant au-dessus des moyennes départementales (269 euros pour la commune contre 154 € en moyenne pour le département).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, nos charges de fonctionnement se composent à 37% de charges générales, à 41% de charges de personnel, à 15% de charges de gestion courante, à un peu plus de 5% de charges financières.

Depuis 2016, les charges générales ont été endiguées en passant de 47% à 37% (en valeur : 361€ par habitant de la commune contre 300€ en moyenne départementale pour les communes rurales) ; mécaniquement, les charges de personnel ont augmenté en proportion (de 36% à 41%) avec une dépense de 398€ par habitant contre 308€ en moyenne départementale qui s'explique en grande partie par l'existence d'une école primaire au sein du village ; les charges de gestion courante restent stables aux environs de 15% avec une dépense par habitant de 150€ contre 156€ en moyenne départementale.

La communauté de communes

Plusieurs conseils communautaires se sont réunis pendant l'hiver pour valider le PLUI, pour suivre les comptes 2020 et préparer le budget prévisionnel 2021. La communauté de communes connaît une situation financière très difficile depuis plusieurs années, avec une épargne et une capacité de désendettement qui se dégradent fortement, notamment avec les conséquences de la crise sanitaire. Le budget 2021 devra réduire les dépenses et accroître les recettes pour replacer la communauté de communes dans une dynamique positive.

Différents dossiers ont également été suivis comme la mise à disposition tarifée de moyens humains et matériels (voirie) auprès des communes, la situation sanitaire (centre de vaccination de Saint Affrique), la situation économique pour soutenir les entreprises en difficulté, la mise aux normes de la déchetterie intercommunale, le tri et le traitement des ordures ménagères, la poursuite de l'aménagement de la voie verte et des activités de nature, ainsi que différents appels d'offre.

Suite à propos des conseils municipaux

Le conseil municipal du 12 avril

Pour l'essentiel, ce conseil municipal a été consacré au vote du « budget primitif » qui décline le prévisionnel 2021 tant en matière de budget de fonctionnement (538 188 €) qu'en matière de budget d'investissement (378 107€). Il s'est agi d'assurer le fonctionnement de la commune et de provisionner les projets possibles (bâtiments communaux et patrimoniaux, maison Rascalou, écohomeau, politique de l'eau, voirie, sécurité routière, vitrine réfrigérée pour le local paysan...) qui dépendront des subventions reçues pour leur engagement, dans le respect des équilibres budgétaires. (Le budget détaillé est consultable en mairie).

Ce conseil a aussi décidé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel (taxe foncière bâtie et non bâtie) sans augmentation de la part municipale dans ce contexte sanitaire délicat.

Le conseil s'est poursuivi avec la validation du projet de convention avec l'association « vie et château » qui doit permettre de développer les animations et la valorisation du patrimoine local.

Les questions diverses ont également permis d'aborder le projet de rénovation du pont qui suscite des insatisfactions d'une partie des riverains du pont. Il a été rappelé que ce projet relève de la compétence du conseil départemental, mais que la commune est évidemment disponible pour recevoir toute personne qui le souhaite, comme cela a toujours été le cas, loin des polémiques médiatiques, afin d'engager une concertation si nécessaire (voir page 9).

LA VIE LOCALE

VISITE DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Comme chaque année, l'architecte des bâtiments de France est venu faire le point de l'état du château, du bourg et des monuments et bâtiments de la commune. Il s'en suit un programme de travaux à prévoir pour le château suite à des infiltrations (travée de la chapelle), le toit de l'église de Faveyrolles à consolider et une attention particulière pour les maisons qui se dégradent au centre bourg, avec pour certaines des risques d'effondrement ou de chutes de lauzes. L'architecte a insisté pour que la commune intervienne auprès des propriétaires de maisons plus ou moins fragilisées pour que les travaux notamment de toitures et de consolidation soient réalisés dans les meilleurs délais. Des arrêtés de péril et de « mise en sécurité » imposant les travaux nécessaires doivent être pris par le maire si la sécurité de la voie publique n'est pas assurée.

Suite de la vie locale



L'ADRESSAGE

Suite à la validation en conseil municipal de l'adressage de la commune, une lettre sera envoyée d'ici la fin de l'année à chaque habitation avec un « certificat d'adresse » ainsi qu'un guide des démarches administratives

REUNIONS DIVERSES

- Courant mars, la municipalité a réuni les propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes pour faire un point de la situation économique, envisager les perspectives pour l'été et présenter les projets d'aménagements touristiques à venir sur la commune et la communauté de communes.
- Les responsables des associations de la commune ont également été réunis pour faire le tour de la vie associative, envisager les projets d'aménagement en cours, se projeter sur l'été et préparer des projets communs (concert Brassens).

LA RENOVATION DU PONT DE SAINT IZAIRE

Une permanence a été tenue mi-mars par le conseil départemental en présence des élus de la commune, pour présenter le projet de rénovation du pont et le programme de travaux (coût de 5 millions d'euros). Les travaux commenceront courant septembre 2021 pour s'achever 14 mois plus tard (si tout va bien), soit en mars 2023. Cette rénovation attendue depuis plus de dix ans doit permettre de consolider la structure du pont qui sinon aurait été réduite à 3,5 tonnes.

La circulation sur le pont sera maintenue sur le pont tout au long des travaux, sauf pendant deux périodes de trois à quatre semaines en Février 2022 et en Février 2023, avec des déviations mises en place. Le projet détaillé est consultable en mairie et sur le site.

La municipalité se félicite de cette permanence qui a permis à une quarantaine de personnes de venir dialoguer avec les élus et les techniciens du conseil départemental. Si ce projet et le financement relèvent de la seule compétence du conseil départemental, la municipalité sera attentive à ce que les travaux soient compatibles avec l'activité du village et de ses habitants.

Rappelons que ce projet de rénovation doit permettre à la commune de retrouver un pont, digne de ce nom, qui garantisse le trafic de tout type de véhicules, qui assure la sécurité environnementale et qui soit un atout pour notre village.

Suite de la vie locale

LA SECURITE ROUTIERE EN CENTRE BOURG

Suite à la pose de radars de vitesse sur la Route Départementale n° 25, nous constatons une vitesse excessive sur la traversée du village. Pendant un mois il en ressort une analyse , nombre de véhicule jour en moyenne : 700

Vitesse constatée :

- 30 km/h : 8 %
- 30 à 50 km/h : 52 %
- 50 à 70 km/h : 40 %

Une étude est en cours par le Conseil Départemental et plus particulièrement avec Aveyron Ingénierie pour proposer des aménagements améliorant la sécurité routière.

L'ASSAINISSEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DE FAVEYROLLES :

L'assainissement de l'ancienne école de Faveyrolles a été réalisé par une entreprise agréée, l'employé municipal et quelques élus.



Suite de la vie locale

L'ÉCOLE : un hiver actif avec des projets de qualité

Grace à la mise en œuvre vigilante des précautions sanitaires, l'école a pu se poursuivre tout au long de l'hiver avec sérénité.

La plupart des projets prévus ont pu être menés à bien ou reportés au printemps (Intervention de la médiathèque intercommunale- connaissance de la rivière et pêche - journée de l'eau- arts vivants- prix des incorruptibles...) ; en revanche, le cycle piscine a dû être annulé.

Début mars, les élèves ont planté des arbres sous la conduite de la directrice et avec l'aide active des ATSEM, de parents et de Joël qui avait préparé le matériel et le terrain. Cette plantation sera suivie dans le temps pour apprécier la croissance des arbres et leur développement ; elle servira de support à l'enseignement des sciences du vivant.



Les travaux prévus à l'école ont été réalisés durant l'hiver : rénovation des toilettes – barres antiglisse sur les escaliers extérieurs - verrou et interphone pour sécuriser le portail...

Un grand Merci à Joël toujours aussi efficace !

Suite de la vie locale

Une semaine de mobilité douce à Saint Izair

Face au contexte environnemental actuel, un des leviers d'action accessible à tout un chacun est de repenser notre manière de nous déplacer. La municipalité souhaite donc promouvoir tous les types de mobilité et rendre accessibles à tout habitant des solutions de mobilité soutenable, surtout sur un territoire comme le notre où il y a peu de transport en commun. En partenariat avec l'association « castelnaud-lévézienne » In'VD, la municipalité propose d'animer sur la commune une semaine de promotion de la mobilité douce en mettant à disposition des habitants de multiples solutions de mobilité autres que la voiture individuelle et dont certaines sont à la pointe de l'innovation. Une belle occasion aussi d'inaugurer la voie verte qui relie notre commune à Saint-Affrique (et bientôt à Albi).

Pendant cette semaine l'association In'VD mettra à disposition sur la commune de Saint Izair une flotte variée de véhicules allant du simple vélo à la voiturette électrique en passant par les vélos et autres remorques à assistance électrique. La semaine se clôturera par une journée d'évènements festifs en extérieur et une randonnée à vélo/VAE jusqu'à Saint-Affrique par la voie verte. Il s'agira aussi d'un moment convivial comme nous les aimons tant et qui nous font malheureusement cruellement défaut depuis un an.

Les associations Chemin Faisant et des Amis de Salelles nous ont déjà fait part de leur souhait de se joindre à l'organisation de cet évènement qui pourrait avoir lieu sur Saint Izair à la rentrée prochaine du 5 au 12 septembre 2021. Si vous souhaitez aussi, à titre individuel ou en tant qu'association participer à l'organisation, merci d'en informer la mairie ou de contacter Ghislain Cabal-Zinck au 07.78.32.33.72

(Plus d'information sur le site internet de la commune, et des liens vers des vidéos de l'évènement « Une semaine sans MA voiture » organisé en 2018 à Saint-Beauzely par l'association In'VD)

Suite de la vie locale

LA VOIE VERTE ET LES SENTIERS DE RANDONNEE :

vers une nouvelle tranche ?

La communauté de communes engage une nouvelle tranche d'aménagement de la voie verte pour que cette voie soit continue du Gard au Tarn. Pour notre commune, le tronçon qui relie le pont de saint Izaire à l'ancien centre de la DDE fera partie des priorités. Restent à voir les possibilités pour relier ces deux points.

Une voie verte déjà bien fréquentée tant comme espace de loisirs que comme moyen de déplacement « cyclo » si bien que la commune a demandé à la communauté de communes l'installation de deux box pour stationner les bicyclettes avec la possibilité de recharger les vélos à assistance électrique.

Dans le même temps, une tranche supplémentaire de chemins de randonnée dans le cadre du « pôle nature » devrait permettre d'enrichir les itinéraires. La commune de Saint Izaire s'est portée candidate pour l'ouverture de deux ou trois chemins de randonnée qui permettront d'accroître les itinéraires et d'en diversifier les usages (promenade familiale - randonnée pédestre - randonnée cyclo ou équestre...).

LE CHÂTEAU

Le château sera ouvert à compter du 3 mai si la crise sanitaire le permet,

Du 3 mai au 30 juin : samedi, dimanche, jours fériés de 14h à 18h et du lundi au vendredi de 14h à 17h

Du 1 juillet au 30 août : du lundi au dimanche de 10 h à 18h

Du 1 octobre au 31 décembre : du lundi au vendredi de 14 h à 17h

Tarif :

Adulte : 6 € Etudiant : 4 € 13 -18 ans : 4 €

Groupe 5 € (10 personnes minimum) Visite guidée : 6 €

Suite de la vie locale



L'aire naturelle de camping

L'aire naturelle de camping sera ouverte à compter du 3 mai jusqu'au 30 septembre si la situation sanitaire le permet,

Tarif : 11 € par nuitée pour le camping-car, la caravane et le véhicule aménagé (tarif comprenant le vestiaire - douche - toilettes - électricité)

Tarif : 6 € par nuitée pour la tente + 2 € pour le branchement électrique

Les travaux



Curage des fossés sur le territoire de la commune

Suite des travaux

Réparation d'un mur situé rue des Jardins à Faveyrolles, tonte des pelouses communales...



Pêche

Depuis quelques jours la mairie peut délivrer des cartes de pêche avec l'association « Truite broquièsoise »



Voici un calendrier des lâchers de truites pour 2021

- 22 avril à Saint-Izaire : 250 truites et à Brousse Le Château : 150 truites
- 7 mai à Brousse le Château 150 truites et au bas Dourdou - pont de Broquiès : 500 truites
- 20 mai à Saint-Izaire 250 truites et à Brousse Le Château 150 truites

LE RENOUVEAU DU PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « VIE ET CHATEAU »

Vendredi 16 avril, la convention de partenariat entre la commune et l'association vie et château a été signée par le maire de la commune et la présidente de l'association.

Il s'agit d'unir nos forces et de relancer ce partenariat afin de développer l'animation du château, mais aussi la valorisation patrimoniale du bourg. Le château constitue un bien public, propriété communale, qu'il nous faut entretenir, réhabiliter et faire vivre tout en le préservant pour les générations futures.



L'histoire à Saint-Izaire...

De Lodève, nous apprenons le décès de Georges MOLINIER le 15 avril 2021 à l'âge de 90 ans. Il avait tenu le café de Saint-Izaire dans les années 1970 à côté du pont situé sous la véranda suite à la cessation d'activité de Mr et Mme Boulerand. Il a aussi été membre actif du bureau de l'USSIF (association de football de Saint-Izaire). Figure très connue des habitants de Saint-Izaire. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.